

en 1964. Je suis donc forcé de conclure que l'organisation projetée s'est révélée irréalisable et a été modifiée radicalement. Aucun renseignement sur cette question n'a été donné au Parlement ou au pays. Je voudrais savoir quelle est la situation. C'est une des explications que le ministre devra fournir avant l'adoption de ses crédits.

En maintes occasions déjà, j'ai signalé qu'une des grandes faiblesses que présentent les changements proposés était la multiplicité des séries de commandement ou des lignes de communication qu'une telle réorganisation produirait. Il en résulterait une grande perte de temps, une incapacité à agir promptement et une diminution générale de l'efficacité. Au lieu d'un commandement opérationnel comptant une seule ligne définie de communication, comme cela existait autrefois, et par l'entremise de laquelle se donnaient les ordres et les directives, nous aurons maintenant, pour autant que je puisse comprendre, dix lignes de communication. Le cas de la région des Maritimes en est un exemple. Elle doit avoir une ligne de communication avec l'adjoint au chef d'état-major de la Défense et avec le chef des programmes—s'ils existent encore—une ligne de communication avec le chef du personnel, une avec le chef de la logistique, une avec le contrôleur général et une avec chacune des autres régions, le commandement de l'instruction militaire, le commandement du transport aérien et le reste. Dans le cas de la région des Maritimes, la situation se corsera davantage, vu que l'Aviation royale du Canada en est un élément et qu'il faudra avoir une autre ligne de communication s'occupant exclusivement des questions de l'Aviation royale du Canada.

Il est bien évident qu'il résultera de cette mesure un organisme peu maniable et des pertes de temps. Spécialement conçu pour semer la confusion, il exigera plus d'employés que l'organisation précédente. J'ai du reste appris qu'un pareil état de confusion, d'incertitude et de désorganisation existe en fait, et qu'il représente une des causes majeures de la démoralisation des forces armées.

• (12.30 p.m.)

L'acharnement du ministre à mettre en œuvre un nouveau système et de nouveaux programmes, dans bien des cas, contrairement aux recommandations de hauts fonctionnaires, est au fond de tout cela et constitue la véritable cause des difficultés actuelles. Il essaie vraiment de se supplanter au commandant en chef des forces armées, en instituant des programmes, en prenant des décisions relatives au matériel, en exigeant

la démission d'officiers et en accordant des promotions, non pas sur les recommandations d'officiers responsables, mais plutôt d'après ses théories et ses préjugés d'amateur.

J'aimerais maintenant parler de quelques questions relatives au matériel. A cet égard, j'estime que les événements ont clairement démontré l'ignorance du ministre, du moins lorsqu'il a accédé à son poste, sur les choses nécessaires. J'ai en main quelques coupures de journaux que j'aimerais citer, au moins en partie.

La première est tirée du *Globe and Mail* de Toronto du 14 avril 1962; il s'agit d'un compte rendu d'un discours du ministre. Voici ce qu'il déclarait à cette époque:

La proposition du gouvernement fédéral tendant à l'achat de trois sous-marins et de huit frégates constitue un «gaspillage complet et absolu de 27 millions de dollars...

J'ignore d'où il tient ce chiffre de 27 millions, mais je présume que c'est le coût d'une seule frégate. Puis l'article continue:

...qui ne pourront nous donner la moindre protection contre les sous-marins atomiques de la Russie», a déclaré hier soir M. Paul Hellyer.

La deuxième coupure que j'ai ici vient du *Globe and Mail* de Toronto du 10 mai 1962. C'est un compte rendu du discours prononcé par le ministre à Vancouver. Il aurait déclaré ceci:

A quoi peuvent servir les escorteurs d'escadre et les frégates contre un sous-marin nucléaire qu'il leur est impossible de repérer à cinq milles de profondeur?

Le ministre était apparemment si peu au courant de ces questions qu'il croyait les sous-marins capables de descendre à 5 milles de profondeur alors que leur limite de plongée ne dépasse pas quelques centaines de pieds. Ce sont des déclarations faites par le ministre peu de temps avant sa nomination à la tête de la Défense nationale. Elles donnent une idée des connaissances du ministre à cette époque.

Malgré son manque de connaissances, le ministre est allé de l'avant dans tous ces nouveaux programmes. Il a annulé le programme de construction des frégates à fins multiples qui était déjà bien avancé, mais il l'a relancé quand il a constaté que, pour fournir à la marine les navires qu'il lui fallait et l'empêcher de s'affaiblir, un programme semblable était requis. On construit donc les mêmes navires avec les mêmes coques que prévoient les plans établis à l'époque où j'étais ministre. A noter toutefois que leur nom a changé; on parle maintenant de destroyers équipés d'hélicoptères ou de quelque chose du genre. Le ministre n'en fera construire que quatre au lieu des huit prévus au début.